

## LA FICT APPELLE A UNE APPLICATION SANS DELAI DE LA NOUVELLE CHARTE D'ENGAGEMENT FOURNISSEURS-ENSEIGNES FACE AUX SURCOUTS SANS PRECEDENT SUBIS PAR LES ENTREPRISES DE CHARCUTERIE

Les impacts économiques de la crise ukrainienne avec une forte augmentation des coûts de l'alimentation du porc et des volailles, de l'énergie et d'autres facteurs de production, combinés aux conséquences de la propagation exceptionnelle de la grippe aviaire dans les élevages de volailles français et européens, provoquent aujourd'hui une **inflation des coûts de production insoutenable pour les entreprises françaises de charcuterie traiteur, qu'elles transforment du porc, de la volaille ou du bœuf.**

### UNE AUGMENTATION IMPORTANTE ET SIMULTANEE DE TOUS LES COÛTS DE PRODUCTION

Alors que les matières premières carnées représentent en moyenne plus de **50% des coûts de production** des entreprises de charcuterie, ces dernières sont confrontées à une augmentation importante et simultanée de tous leurs coûts de production :

- **Flambée du prix du Porc : le cours du porc au Cadran de Plérin a augmenté de 35% depuis le début de l'année 2022** pour atteindre 1,686 € (semaine 15).  
Ainsi, le prix du porc se situe aujourd'hui à un niveau bien supérieur à celui observé en 2019 lorsque des revalorisations de contrats avaient été consenties par les distributeurs pour préserver les entreprises françaises de charcuterie traiteur.
- **Augmentations importantes des prix de la volaille et du bœuf**, dues pour la volaille à l'envolée des prix de l'alimentation animale et la tension sur les disponibilités des matières liées à l'épisode de grippe aviaire, et pour le bœuf, à un déficit de l'offre.
- **Forte augmentation de tous les autres coûts : des emballages, de l'énergie (électricité, gaz), des transports et de la main d'œuvre.**

C'est donc la viabilité des entreprises de charcuterie traiteur et avec elle la pérennité de toute la filière porcine qui est en jeu.

## **LA FICT APPELE A UNE APPLICATION RAPIDE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS ENSEIGNES - DISTRIBUTEURS.**

La FICT salue la signature par toutes les enseignes, et sous l'égide des Ministres de l'Economie et de l'Agriculture, de cette charte d'engagements. Cette dernière vise à rouvrir des renégociations avec leurs fournisseurs pour prendre en compte les surcoûts subis qu'ils soient agricoles ou industriels, et à ne pas appliquer de pénalités logistiques aux défauts de livraison dus à la crise.

Les entreprises de charcuterie s'engagent, dans le respect du secret industriel, à justifier auprès de leurs clients les hausses de tarifs demandées.

*« La prise en compte dans les contrats avec les distributeurs des surcoûts subis par les entreprises de charcuterie est essentielle pour sauvegarder notre filière, nos entreprises, nos emplois, nos savoir-faire et pouvoir continuer de proposer aux consommateurs les produits de charcuterie qu'ils aiment déguster. »* conclut Bernard Vallat.

La FICT appelle donc à une application rapide et concrète de la charte dans ces conditions par les enseignes de distribution.

## **POUR UNE PRISE EN COMPTE PAR LES DISTRIBUTEURS D'UNE MEILLEURE REPARTITION DE LA VALEUR DANS LA FILIERE**

L'analyse de l'évolution des marges sur le produit de charcuterie étudié dans le rapport 2021 de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges montre que l'évolution de ces marges depuis 5 ans s'est largement faite au profit des distributeurs :

- Entre 2016 et 2020, la distribution est le seul maillon de la filière à voir son indicateur de marge brute en progression constante tous les ans,
- Sur cette même période, 60% de l'augmentation du prix de vente du produit jambon cuit est revenu à la distribution (soit 1,08€ pour la distribution alors que le prix en rayon a augmenté de 1,81€, et que 16 centimes seulement sont revenus à l'industrie de charcuterie-salaison).

Par ailleurs, le taux de marge nette de la distribution sur les produits de charcuterie est de 8,2% (niveau de marge le plus élevé après le rayon volailles- Source Observatoire de la Formation des Prix et des Marges), alors que la marge nette des entreprises de charcuterie est aujourd'hui en moyenne de 3,2% du chiffre d'affaires, selon La Banque de France.

